

Mairie de Valsonne

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 septembre 2015

Par convocation en date du 1^{er} septembre 2015, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le vendredi 11 septembre 2015 à 20h30.

Etaient présents : L'ensemble des membres du conseil.

Ordre du jour :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance ;
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 juillet 2015 ;
- ✓ Arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme ;
- ✓ Bilan 2014-2015 des temps activités périscolaires et présentation de l'organisation pour 2015 et 2016 ;
- ✓ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public assainissement ;
- ✓ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public et d'élimination des déchets ;
- ✓ Adhésion au groupement sel de déneigement proposé par la COR ;
- ✓ Subvention à l'association Valsonne solidarité ;
- ✓ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- ✓ Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Marc Tamain est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 juillet 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve le compte rendu après avoir précisé que c'était Michèle Collin et non Aurélie Coupet qui était absente.

3. Arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) a été mise en œuvre, et à quelle étape de la procédure il se situe.

Le lancement du PLU a été initié en 2009. Le diagnostic de la commune faisant ressortir les enjeux a été présenté en 2011.

La commission urbanisme a ensuite réfléchi au projet de territoire, traduit au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en 2012. Ce PADD a été débattu au sein du Conseil Municipal le 1^{er} juin 2012 et présenté aux personnes publiques associées.

Ensuite, la traduction réglementaire s'est poursuivie avec l'établissement du zonage, du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation. Le dossier de PLU a évolué pour prendre en compte les orientations des lois Grenelle, ALUR et

LAAAF. Plusieurs réunions avec les personnes publiques associées se sont déroulées pour étudier ce projet de PLU.

Monsieur le Maire rappelle les modalités de la concertation qui ont été définies par délibération du 23 octobre 2009 :

- ✓ La tenue d'un registre à disposition du public ;
- ✓ La mise à disposition des documents au fur et à mesure de leur réalisation ;
- ✓ Une réunion publique ;

Monsieur le Maire précise que toutes ces modalités de concertation ont bien été réalisées.

Le registre et le dossier d'informations

Un registre de concertation a été mis en place en mairie dès le deuxième trimestre de l'année 2010. Aucune remarque ou observation n'y a été inscrite.

Les documents du PLU ont été consultables, au fur et à mesure de l'avancement de la procédure de PLU, tels que le diagnostic, le PADD, les OAP.

Les réunions de concertation

La première réunion de concertation s'est traduite par une **réunion d'échanges avec la profession agricole** le 6 avril 2010. Cela dans l'objectif de connaître la dynamique agricole sur le territoire, les problématiques rencontrées et les projets envisagés. Cela fut l'occasion de connaître la situation concrète des exploitants et de mettre à jour les données rendues disponibles par le recensement général agricole.

Cela permet de faire le point sur les activités en place, la localisation des bâtiments existants et en projet, les terres exploitées et les secteurs à plus forts enjeux pour la profession.

La concertation avec la profession agricole s'est également traduite par une information sur le document de PLU, la procédure d'élaboration, et sur les modalités de concertation.

La concertation avec la population s'est également traduite par l'organisation d'une **réunion publique le 22 février 2013**.

Cette rencontre a réuni une trentaine de personnes. Elle a permis de rappeler les objectifs de départ pour la révision du POS, inscrits dans la délibération, le contexte réglementaire dans lequel s'inscrit le document d'urbanisme, la procédure et le déroulement des études, la définition de la concertation et la différence avec l'enquête publique. Ensuite, le document de PADD a été présenté aux habitants.

Plusieurs questions et observations ont été formulées :

- ✓ Des questions ont été posées par rapport au SCOT et aux incidences sur la commune de la limitation des possibilités de construire.
- ✓ Des questions ont été posées sur la carrière et sa possible remise en activité, ce qui suscite de fortes inquiétudes. Les élus ont répondu que pour le moment rien n'était acté.

✓ Des précisions ont été demandées sur les risques géologiques et les incidences que cela pourrait avoir. Il a été précisé qu'une étude permettrait d'avoir une meilleure connaissance de ce risque et de ces incidences pour les habitations.

Etant donné que la procédure d'élaboration du PLU a connu un temps d'arrêt au cours de l'année 2014, la collectivité a souhaité organiser une nouvelle réunion publique en 2015 après la reprise du travail avec la nouvelle équipe municipale. Cette **réunion publique s'est tenue le 3 juillet 2015.**

Cette rencontre a réuni une quarantaine de personnes. Elle a permis de présenter le PADD aux habitants et de faire le point sur l'avancement de la procédure et les échéances de la collectivité pour rendre ce document opérationnel.

Les observations de la population ont porté sur différents thèmes :

✓ Beaucoup de personnes présentes ont demandé ce qu'il advenait du projet de carrière, sachant que ce projet avait fait l'objet d'un référendum auprès de la population qui s'était prononcée contre.

Il a été expliqué que le PLU tel qu'il était travaillé, n'intégrait pas le projet de la carrière.

Plusieurs personnes ont fait part de leur inquiétude face à des entreprises qui pourraient faire sortir le projet malgré tout. Il a été précisé que le PLU serait arrêté comme cela et qu'il faudrait attendre l'avis des services sur le PLU.

✓ Des questions ont également été posées sur le projet éolien.

Il a été expliqué qu'un premier projet avait été présenté mais que la collectivité avait souhaité cadrer plus fortement la localisation éventuelle du projet. Le PLU a donc été travaillé de manière à limiter les secteurs d'implantation en limite Ouest du territoire. Il fallait des secteurs bien exposés mais qui ne soient pas perceptibles visuellement depuis la vallée et les principaux axes de communication.

✓ Une personne a évoqué l'opération du Rocailier en précisant qu'il faudrait être très vigilant sur la présence de sources dans ce secteur.

Il a été précisé que cette opération serait menée par la collectivité, ce qui permet d'être d'autant plus vigilants sur ce type de problématiques.

✓ Une remarque a été formulée sur les arbres remarquables. La personne précisant qu'il existait sur la commune quelques arbres intéressants à préserver.

Il a été demandé de fournir l'emplacement exact de ces arbres soit communiqué à la mairie pour pouvoir les intégrer.

D'autres personnes ont réagi en expliquant que certains arbres chez des particuliers pouvaient poser des problèmes et qu'il est parfois dangereux de tout vouloir protéger.

✓ Une autre personne évoque les essences végétales locales et déplore le fait que cela ne soit pas mis en œuvre par d'autres collectivités en donnant l'exemple de plantations le long de la route départementale qui n'ont rien de locales et peuvent devenir invasives.

Des courriers ont été envoyés en mairie qui portaient en général sur des intérêts privés ne pouvant être pris en compte dans le cadre de la concertation. Des remarques concernaient cependant le projet communal :

✓ La localisation des zones d'urbanisation future inadaptée

Les zones IAU répondent aux obligations d'élaborer un projet correspondant aux orientations des Lois Grenelle, ALUR mais également au SCOT du Beaujolais.

✓ La répartition en zone agricole et naturelle

La commune de Valsonne se caractérise par une activité forestière importante se développant parfois au détriment de l'activité agricole. Le projet communal a pour objectif de retrouver un équilibre entre ces deux fonctions en privilégiant les secteurs agricoles et proches des exploitations. La répartition entre zone agricole et naturelle a donc été retravaillée en particulier sur les secteurs accueillant les exploitations agricoles encore présentes sur le territoire communal.

✓ L'évolution des anciennes zones NB

Les anciennes zones NB correspondaient à des zones constructibles initialement en assainissement individuel, déterminées dans le cadre du POS. Ces secteurs sont en discontinuité du bourg alors que le projet communal privilégie le développement du bourg. De manière à créer le contexte favorable aux orientations communales consistant à créer un bourg multifonctionnel, le projet communal a privilégié les quatre hameaux ou quartiers imposant un passage par le bourg. Les déplacements pendulaires orientent les habitants vers les agglomérations de Lyon et de Villefranche, or si les habitants n'ont pas d'obligations à transiter par le bourg, l'activité commerciale en particulier, sera pénalisée. Les autres secteurs NB du POS sont intégrés à leur environnement direct agricole ou naturel en permettant l'évolution du bâti existant.

Le cabinet Réalités, qui assiste la commune sur ce projet, présente le projet de Plan Local d'Urbanisme dans sa globalité.

Monsieur le Maire rappelle les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, présente les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le plan de zonage du PLU, le règlement, les servitudes d'utilité publique et informe des annexes présentes.

Une fois cette présentation faite, M. Darcy qui assiste à la réunion demande la parole. Il s'indigne sur le classement en emplacement réservé d'une partie du Rocailier. Selon lui, cela constitue une atteinte à la propriété privée qui le spoliera.

Monsieur le Maire, Marc Tamain et plusieurs conseillers insistent sur le fait que ce projet a été élaboré dans l'intérêt général et non les intérêts particuliers, sans aucune volonté de léser qui que ce soit mais uniquement afin de préparer l'avenir et préserver la capacité de la commune à offrir des zones constructibles dans la continuité du village comme l'impose les règles actuellement en vigueur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

TIRE le bilan de la concertation. Toutes les modalités de concertation prévues initialement ont été réalisées. Les observations émises dans le cadre de la concertation n'ont pas entraîné de remise en cause des orientations du PADD. ;

ARRETE le projet de PLU tel qu'il est annexé à la délibération ;

PRECISE que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en ayant fait la demande. A la fin de cette consultation, le PLU sera soumis à l'enquête publique.

4. Bilan 2014-2015 des temps activités périscolaires et présentation de l'organisation pour 2015 et 2016

Michèle Collin présente le bilan des activités périscolaires.

Le bilan financier pour l'année scolaire 2014-2015 est à l'équilibre. Le budget pour l'année s'est élevé à 13 000 euros environ. Les recettes se décomposent ainsi :

- ✓ Aide de l'Etat : 137 élèves inscrits à 50 €
- ✓ Aide de la CAF : 0,5 centimes par heures et élèves présents
- ✓ Contribution des parents

Le bilan opérationnel est très satisfaisant et la reprise de l'année scolaire 2015-2016 est reconduite sur les mêmes bases avec quelques évolutions à la marge:

- ✓ Reconduction des activités : sport, théâtre, informatique ;
- ✓ Arrêt de l'activité estime de soi ;
- ✓ Nouvelles intervenantes sur éveil musical et recyclage ;
- ✓ Création avec un agent ayant le BAFA d'une activité temps libre ;
- ✓ Limitation des inscriptions pour chacun des groupes afin qu'il n'y ait pas de trop gros groupes. Rotation des groupe chaque trimestre pour que chaque élève puisse réaliser différentes activités.

5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public assainissement

Monsieur le Maire présente le rapport.

Le conseil prend acte du rapport.

6. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public et d'élimination des déchets

Monsieur le Maire présente le rapport.

Le conseil prend acte du rapport.

7. Adhésion au groupement sel de déneigement proposé par la COR

Monsieur le Maire indique que l'adhésion au groupement sel de déneigement n'entraîne aucune obligation de commander. En revanche, grâce aux achats groupés, de meilleurs prix seront obtenus.

Le Conseil à l'unanimité approuve l'adhésion au groupement.

8. Subvention à l'association Valsonne solidarité

Monsieur le Maire indique que l'association Valsonne solidarité qui était en sommeil depuis quelques années a été réactivée et propose qu'une subvention de 150 euros lui soit versée.

Le Conseil à l'unanimité approuve le versement d'une subvention de 150 euros.

9. Dossier accessibilité

Monsieur le Maire indique qu'un gros travail a déjà été réalisé en matière d'accessibilité dans la commune. Toutefois, la Loi impose aux collectivités de mettre en place un plan d'accessibilité sur 9 ans avant le 27 septembre 2015. Une dérogation permet de reporter d'un an la définition et la mise en place du plan.

Monsieur le Maire propose de demander ce délai supplémentaire pour déposer ce dossier et précise que cela n'empêchera pas la commune de finaliser ce travail avant la date limite.

Le Conseil à l'unanimité donne pouvoir au Maire pour déposer une demande de report.

10. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire indique :

- ✓ Ne pas avoir fait valoir le droit de préemption de la commune sur la vente de la maison Arslan et Pradines ;
- ✓ Signature par Jean-Yves Rosset, 1er Maire-adjoint, du permis de construire déposé par Patrick Bourrassaut pour deux garages aux Cassettes.

11. Informations diverses

Jean-Yves Rosset fait le point sur les travaux :

- ✓ Les travaux de l'école sont terminés. Il reste la signalisation et le marquage du plateau ;
- ✓ La démolition de l'usine Corgier s'est bien passée. Le budget du rachat de terrain par la commune sera de 186 000 euros ;
- ✓ Les jeux du verger sont installés ;
- ✓ Cercle : la charpente a été peinte ;
- ✓ Une réunion entre EPORA /SEMCODA a eu lieu le 10 septembre 2015.

Un tour de table est effectué.

- ✓ Michèle Collin a assisté à une réunion à Cublize sur les chemins de randonnée pour relier les communes de Valsonne-Saint-Clément-Dième ;
- ✓ Denis Duperray interroge quand le Transport A la Demande (TAD) reprendra. Monsieur le Maire indique que la reprise devrait avoir lieu en principe le 2 novembre 2015 mais sur des bases différentes;

- ✓ Sophie Biacabe indique que le dossier foot a nécessité des précisions et plans complémentaires sur les douches ;
- ✓ Jean-Yves Rosset évoque la décharge de voiture au Suchel ;
- ✓ Monsieur le Maire indique que le dossier du chemin du Jacquet devrait être appelé en septembre sauf report d'audience.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H05

Fait à Valsonne, le 18 septembre 2015,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Marc Tamain

Patrick Bourrassaut